

# **Réunion de la Commission de Suivi de Site des Établissements SPD**

---

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
à MONT-DE-MARSAN (40)  
Mercredi 18 novembre 2015 – 9 h 30**

---

## **Liste des participants**

---

### Collège Administrations publiques

<b>SALOMON Jean :</b>	Secrétaire Général -Préfecture des Landes
<b>TAHON Carole :</b>	Préfecture des Landes, ICPE
<b>LESTRADE Patricia :</b>	Préfecture des Landes – SIDPC
<b>CAZASSUS Lionel :</b>	DD SIS des Landes
<b>JOLLIVET Muriel :</b>	DREAL UT40 – inspectrice en charge du suivi de l'établissement
<b>CANUT Nicolas :</b>	DDTM des Landes

### Collège « collectivités locales »

<b>LAMON Bertrand :</b>	Mairie de Mont-de-Marsan
<b>PARONNAUD Jean-Yves :</b>	Marsan Agglo
<b>ARA Mathieu :</b>	Conseil Départemental des Landes

### Collège Exploitants

<b>CHAUVET Jean-Paul :</b>	Directeur technique, SPD
<b>MONMARIN Stéphane :</b>	Chef du dépôt, SPD

### Collège Riverains

<b>PELAYO José :</b>	Chef d'escadron du groupement II/2 de gendarmerie mobile
<b>Chef PERONON :</b>	Groupement II/2 de gendarmerie mobile
<b>PONGE Patrick :</b>	SEPANSO

---

## **Ordre du jour**

---

- Approbation du compte rendu de la réunion du 6 novembre 2014
- Bilan d'activité de l'exploitant
- Bilan des actions de la DREAL

---

## **Documents associés**

---

Annexe I : Présentation de l'exploitant

Annexe II : Présentation de la DREAL

Annexe III : Liste de présence

---

## **9 h 40 – Début de la réunion**

---

---

### **Introduction**

---

#### **M. SALOMON, Préfecture des Landes**

Ouvre la séance par un tour de table.

---

### **Approbation du compte rendu de la réunion du 6 novembre 2014**

---

#### **M. SALOMON, Préfecture des Landes**

S'enquiert de remarques sur le compte rendu de la réunion du 6 novembre 2014.

*Le compte rendu est adopté à l'unanimité.*

---

### **Bilan d'activité de l'exploitant**

---

#### **M. CHAUVET, SPD**

Présente le dépôt, situé sur la partie Nord-Ouest de Mont-de-Marsan et son activité. L'activité principale du site de Mont-de-Marsan consiste en un stockage stratégique de l'État en fuel et en un stockage de kérosène pour la base aérienne voisine. Deux salariés gèrent le dépôt. La capacité du dépôt atteint 35 000 mètres cubes répartis sur huit bacs. Il est alimenté par voie ferrée pour le kérosène et par camion pour le fuel. Depuis deux ans, le volume de kérosène s'accroît sensiblement.

#### **M. MONMARIN, SPD**

Dresse un bilan des formations réalisées en 2014 et 2015. Il ajoute que le POI sera mis à jour en 2016, dès la levée des remarques de la DREAL.

#### **Mme. JOLLIVET, DREAL**

Précise que les notifications sont liées à une inspection inopinée survenue en juin 2014.

#### **M. CHAUVET, SPD**

Confirme que le document sera déposé officiellement début 2016.

#### **M. MONMARIN, SPD**

Cite les améliorations apportées : mise à jour des numéros de téléphone de contact, fermeture systématique du portail d'accès, automatisation des portes d'entrée. Il fait savoir qu'un exercice PPI s'est déroulé en décembre 2013, et qu'un nouvel exercice aura

lieu en novembre ou décembre 2015. Il expose les événements survenus en 2015. Trois événements de dépassement des seuils de DCO en sortie du décanteur sont à signaler.

**Mme. JOLLIVET, DREAL**

Explique que le seuil réglementaire fixé pour le site, de 50 mg/L, est inférieur au seuil réglementaire sur les installations similaires, qui s'élève à 125 mg/L. Une demande de relèvement du seuil a été réalisée par SPD, celle-ci est en cours d'instruction.

**M. CHAUVET, SPD**

Ajoute que la majorité des dépassements constatés s'établit en dessous du seuil de 125 mg/L. Le suivi des rejets fait apparaître des dépassements de manière exceptionnelle.

**Mme. JOLLIVET, DREAL**

Confirme que les rejets en hydrocarbures constatés sur le site plafonnent à 1 % des seuils réglementaires.

**M. SALOMON, Préfecture des Landes**

S'enquiert de la raison du dépassement de DCO survenu le 15 décembre.

**M. MONMARIN, SPD**

L'explique par le lavage d'un camion avec un détergent trop puissant. Les chauffeurs n'ont dorénavant plus l'autorisation de laver les camions sur le site.

**M. PONGE, SEPANSO**

S'enquiert de la méthode de fixation du seuil DCO.

**Mme. JOLLIVET, DREAL**

Répond que les seuils sont fixés par la DREAL. Elle vérifiera si le seuil de 50 mg/L pour ce site se justifie toujours.

**M. PONGE, SEPANSO**

Estime que le seuil a dû être fixé selon le risque de contamination sur les eaux souterraines, avec un référentiel établi en lien avec la masse d'eau et l'environnement.

**M. CHAUVET, SPD**

Précise que les seuils ont pour objet de protéger la rivière voisine. Il souhaite comprendre pourquoi ce site est soumis à des réglementations plus strictes que les sites similaires.

**M. SALOMON, Préfecture des Landes**

Ajoute que le seuil ne sera pas modifié avant d'avoir identifié les raisons d'un seuil plus strict que la réglementation ainsi que les conséquences sur l'environnement d'un relèvement du seuil.

**M. CHAUVET, SPD**

Présente le plan de modernisation des installations industrielles destiné à lutter contre le vieillissement des installations. Une étude de Mesure de Maîtrise des Risques Instrumentés (MMRI) a formalisé la gestion des alarmes de niveau très haut des réservoirs n°7 à 10.

**Mme. JOLLIVET, DREAL**

Signale que les MMRI découlent de guides spécifiques de suivi des instruments de sécurité, établis par la profession, conformément à l'arrêté ministériel du 3 octobre 2010.

**M. CHAUVET, SPD**

Évoque la maintenance DCI (défense contre l'incendie) réalisée en 2015.

**M. SALOMON, Préfecture des Landes**

Demande si les dispositifs sont activés lors des exercices avec le SDIS.

**M. MONMARIN, SPD**

Explique en faire la démonstration aux pompiers. Les dispositifs sont également testés régulièrement en circuit fermé.

**M. CHAUVET, SPD**

Indique que la prochaine réunion avec le SDIS sera l'occasion de présenter l'équipement DCI du dépôt, qui a fait l'objet de travaux de fiabilisation.

Des portes de communication ont été aménagées, conformément à la demande de la DREAL.

Le réservoir n° 8 fait l'objet d'un contrôle réglementaire préalablement à son changement d'affectation.

**M. PONGE, SEPANSO**

S'enquiert d'un éventuel impact sur la zone d'effets du changement d'affectation du réservoir.

**Mme. JOLLIVET, DREAL**

Indique que le kérosène présente un scénario d'effets similaire, voire moindre, à celui du fuel.

**M. CHAUVET, SPD**

Présente les différents contrats d'entretiens souscrits pour le suivi des équipements, pour un montant de 135 000 euros en 2015. Le coût de rénovation des bureaux s'élève à 20 000 euros. La motorisation du portail est en cours. L'entrée sera repoussée pour éviter le stationnement de poids lourds sur la rue.

**Cdt. CAZASSUS, DDSIS**

S'enquiert de l'accès au site en cas de coupure électrique, et de la présence continue de personnel sur le site formé aux procédures d'urgence.

**M. CHAUVET, SPD**

Indique qu'un autre accès a été prévu pour les pompiers.

**M. MONMARIN, SPD**

Précise que le personnel n'est pas présent sur le site la nuit et en dehors des jours ouvrables, mais que la personne d'astreinte peut rejoindre le site en trente minutes environ.

**Cdt. CAZASSUS, DDSIS**

S'inquiète de ce délai pour accéder au site et mettre en place un POI en cas d'incendie.

**M. SALOMON, Préfecture des Landes**

Suggère de trouver une solution à ce problème avant le prochain exercice.

**M. CHAUVET, SPD**

S'engage à chercher une solution à ce point. Le bac 8 contiendra dorénavant du kérosène comme les bacs 5, 6 et 7. Conformément aux demandes du SDIS, l'Entreprise avait inscrit sur chaque bac son produit d'affectation. Ce marquage est remis en cause dans le cadre de la sûreté du site.

**Mme. JOLLIVET, DREAL**

Ajoute que la DREAL a proposé de marquer le type de produit sur le réservoir dont l'affectation est pérenne, pour faciliter le travail des pompiers.

**Cdt. CAZASSUS, DDSIS**

Explique que le SDIS a besoin d'un contact avec l'exploitant pour lui indiquer le produit et la quantité contenue dans le réservoir. Il s'enquiert de la réglementation relative à la présence humaine sur un site SEVESO seuil haut.

**Mme. JOLLIVET, DREAL**

Répond que la présence humaine peut être remplacée par une autonomie d'intervention. Le délai d'intervention est fixé à trente minutes.

**Cdt. CAZASSUS, DDSIS**

Estime que le délai d'arrivée de l'exploitant pose un problème de prise en charge du sinistre. Un POI repose beaucoup sur l'exploitant. Il s'enquiert de la prise en charge de l'incendie avant l'arrivée du SDIS.

**M. CHAUVET, SPD**

Souligne que le dépôt sera équipé de détecteur d'incendie en cuvette. Il propose de mettre en place un démarrage du dispositif incendie à distance, après confirmation par la vidéo surveillance.

**Cdt. CAZASSUS, DDSIS**

Estime que cette procédure ne répond pas à l'obligation d'autonomie de l'exploitant, puisque en cas de déclenchement d'incendie de nuit, les pompiers lutteront seuls face au sinistre pendant trente minutes.

**M. SALOMON, Préfecture des Landes**

Propose de vérifier la réglementation et d'organiser une visite sur site pour prendre connaissance des installations. Le SDIS n'est pas dimensionné pour intervenir seul sur un site d'hydrocarbure.

**M. CHAUVET, SPD**

Estime avoir répondu à l'exigence d'autonomie, avec en outre la présence de 50 mètres cubes d'émulseur. Il étudiera la possibilité d'automatiser le démarrage des systèmes de lutte incendie de façon semi-automatique.

**Chef PERONON, Gendarmerie mobile**

S'enquiert du risque posé par le stockage de maïs à proximité du site.

**Cdt. CAZASSUS, DDSIS**

N'y voit pas de risque additionnel.

**Mme. JOLLIVET, DREAL**

Ajoute que le hangar et la maison voisine feront prochainement l'objet d'une procédure d'expropriation.

**M. CHAUVET, SPD**

Détaille les travaux prévus en 2016 : l'étanchéité en fond de cuvette 1 et le voisinage bac 7 seront réalisés, conformément à la réglementation.

**Mme. JOLLIVET, DREAL**

Confirme que ces travaux dépassent l'exigence réglementaire d'étanchéifier 20 % des cuvettes tous les six ans.

**M. CHAUVET, SPD**

Expose un projet de parking clos dédié aux camions ALVEA, qui pourra être réalisé après la procédure d'expropriation. Ces travaux seront confirmés selon la pérennité de la relation commerciale avec ALVEA.

Les dépenses prévues en 2016 s'élèvent à 250 000 euros pour le contrôle et l'adaptation au kérosène du bac 8 ; 70 000 euros pour le traitement de la cuvette 1 et voisinage bac 7 ; 22 000 euros pour la motorisation des portails ; 30 000 euros pour l'aménagement du parking ALVEA.

**M. SALOMON, Préfecture des Landes**

S'enquiert de questions sur la présentation.

**M. PONGE, SEPANSO**

Interroge l'exploitant sur son appréciation de l'arrivée probable d'une LGV à proximité de son emprise.

**M. CHAUVET, SPD**

Rappelle que la démarche PPRT a servi à fiabiliser les sites classés SEVESO. Les installations qui surviendraient dans la zone d'effet devront les prendre en considération.

**M. PONGE, SEPANSO**

S'enquiert des mesures prises pour protéger le site de risques d'attentats.

**M. SALOMON, Préfecture des Landes**

Informe que tous les sites SEVESO ont fait l'objet d'un audit de sûreté.

**Mme. JOLLIVET, DREAL**

Confirme que l'audit a été réalisé sur le dépôt, mais ne détaillera pas les conclusions par mesure de sécurité.

---

***Bilan des actions de la DREAL***

---

**Mme. JOLLIVET, DREAL**

Détaille les inspections menées par la DREAL le 29 octobre 2015 sur la sûreté et sur les suites données aux inspections de 2013 et 2014. L'inspection de suivi a mis en évidence que les constats de non-conformité ont été résolus ou font l'objet d'un plan de résorption. Elle a également mis en évidence que des améliorations pouvaient être réalisées sur la planification et la formalisation des visites liées au vieillissement.

Deux projets d'arrêtés préfectoraux concernent le changement d'affectation du bac n° 8 et un prolongement de cinq ans concernant l'étude de danger, remise en août 2013, qui n'a pas connu de changement notable.

Le décret de 2014 qui instaure les nouvelles rubriques SEVESO est entré en vigueur en juin 2015. Conformément à la réglementation, SPD s'est déclaré au titre de ces nouvelles rubriques. Le site reste classé SEVESO seuil haut au titre de la rubrique qui concerne le stockage de produits pétroliers spécifiques. Cette rubrique ne distingue plus les produits B et C, ce qui apportera une simplification des actes administratifs.

La mesure d'expropriation prévue dans le PPRT a pris du retard suite à l'échec des négociations avec le propriétaire. L'État se substituera à la mairie de Mont-de-Marsan pour la mise en œuvre de l'expropriation.

**M. SALOMON, Préfecture des Landes**

Signale avoir reçu de la mairie de Mont-de-Marsan un courrier lui demandant de mettre en œuvre cette procédure.

---

***11 h 10 – Clôture de la réunion***

---

**M. SALOMON, Préfecture des Landes**

Remercie les participants et leur donne rendez-vous pour une visite prochaine sur site, et en novembre 2016 pour la prochaine CSS.

---

**ANNEXES**

---

DEVELOPPEMENT DURABLE EN ACTION  
TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT  
MOBILITE ET TRANSPORTS  
PAYSAGE, EAU ET NATURE  
PREVENTION DES RISQUES  
TERRITOIRES ET LOGEMENT DURABLES

# Dreal Aquitaine

Des compétences  
pour un territoire durable



C.S.S. - SPD

18/11/2015

BILAN



Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine





## **SOMMAIRE**

- Inspections DREAL réalisées depuis la CSS du 6 novembre 2014
- Décisions individuelles
- Mesures foncières



## Inspections DREAL réalisées depuis la CSS du 6 novembre 2014

### ➔ Inspections du 29 octobre 2015

- 2 inspections réalisées consécutivement
- suites données aux inspections 2013 - 2014
- sûreté

La 1ère inspection a mis en évidence que les constats de non-conformité (étanchéité des cuvettes, marquage des bacs) ont été résolus ou font l'objet d'un plan de résorption.

Elle a mis en évidence que des améliorations pouvaient être réalisées sur la planification des visites dans le cadre du vieillissement et sur la formalisation du suivi des équipements.



## Décisions individuelles

Aucun arrêté préfectoral n'a été établi depuis la dernière CSS.

2 projets sont en cours d'élaboration :

- APC relatif au changement d'affectation du bac n°8 et au classement Seveso
- donner acte concernant l'étude de dangers remise en août 2013





## Seveso 3

Le site reste Seveso seuil haut, au titre de la rubrique 4734-2-a (stockage de produits pétroliers spécifiques)

Quantité stockée : 31 246 t (seuil haut : 25 000 t)

La rubrique 4734 ne fait plus de distinction entre les produits B (kérosène) et C (gasoil) contrairement à l'ancienne rubrique 1432





## Mesures foncières

### Rappel des prescriptions du PPRT

#### Article I.2

Un secteur d'expropriation est déterminé sur le plan de zonage. Il n'est pas directement applicable à l'issue de l'approbation du PPRT. Sa mise en œuvre nécessite la signature d'une convention tripartite.





## Mesures foncières

### Rappel des prescriptions du PPRT

Article III.1.2 Le secteur d'expropriation pour cause d'utilité publique  
Les secteurs d'expropriation ne sont pas directement applicables après l'approbation du PPRT.

Le PPRT ne fait que définir des zones où l'expropriation est possible (zones les plus dangereuses à proximité immédiate de l'établissement), mais d'autres conditions devront être réunies. Il faut notamment :

- l'accord du ministère de l'écologie,
- la mise en place des crédits, le financement est tripartite (entreprise, collectivités et Etat),
- la délibération de la collectivité qui demande l'expropriation,
- la procédure de déclaration d'utilité publique,
- l'arrêté de cessibilité,
- l'ordonnance d'expropriation.





## Mesures foncières

### Etat d'avancement

- signature de la convention d'aménagement le 19/12/2013, entre l'État, SPD et la Mairie de Mont de Marsan (pour la mise en sécurité du site et son aménagement)
- signature de la convention financière le 10/07/2014, entre l'État, SPD et le Marsan Agglomération (pour le financement des mesures foncières)
- sollicitations de la Mairie de Mont de Marsan pour le lancement de la procédure d'expropriation (30/10/2013, 19/01/2015, 30/08/2015)





## Mesures foncières

### Actions à mettre en oeuvre

- réalisation du dossier de Déclaration d'Utilité Publique par l'État, en substitution à la mairie de Mont de Marsan

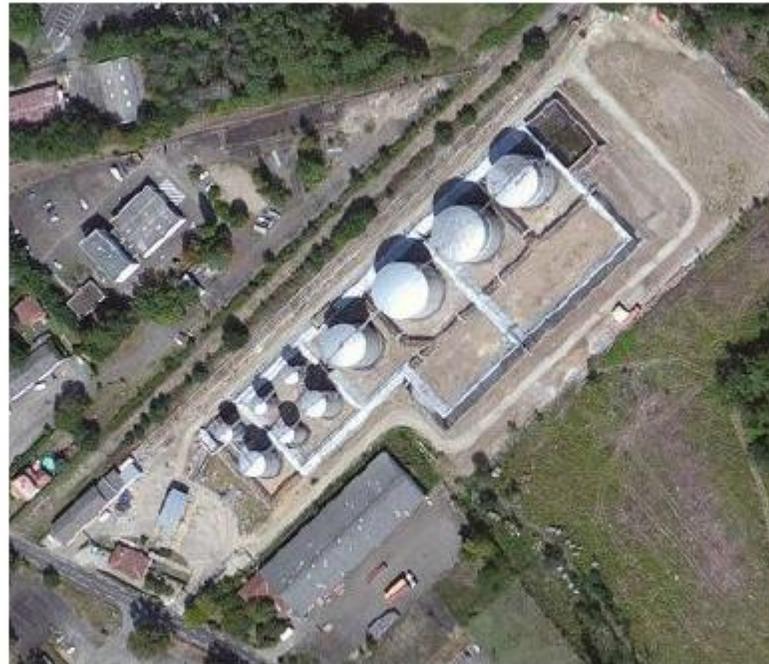




Merci de votre attention

Des questions ?





## **Comité de Suivi de Site** **Dépôt SPD de Mont de Marsan**

---

**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**

Présentation CSS du 18/11/2015

1

- Présentation du dépôt et activité**
- Systeme de Gestion de la sécurité**
- Vulnérabilité**
- Environnement**
- Travaux**
- Suivi des réservoirs**
- Investissements**
- Projets futurs**

## Plan de situation

*Dans la zone  
Industrielle  
du Carboué*



**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**

Présentation CSS du 18/11/2015

3

La Société SPD exerce une activité d'entreposage avec les dépôts suivants:

- Le dépôt pétrolier de **Ploufragan** (Saint Briec), dans les Côtes d'Armor;
- Le dépôt pétrolier de **Mont de Marsan**, dans les Landes;
- Le dépôt pétrolier (SDLP) de **La Rochelle / La Pallice** en Charente Maritime.

Ces dépôts sont des établissements classés SEVESO seuil haut, sous autorisations préfectorales

Ils fonctionnent sous le régime d'entrepositaire agréé d'huiles minérales, titulaire d'entrepôt fiscal de stockage, sous sujétion douanière

### Activité : 8 réservoirs de stockage

- Stocks stratégiques de la SAGESS pour la région
- Carburéacteur pour la base aérienne

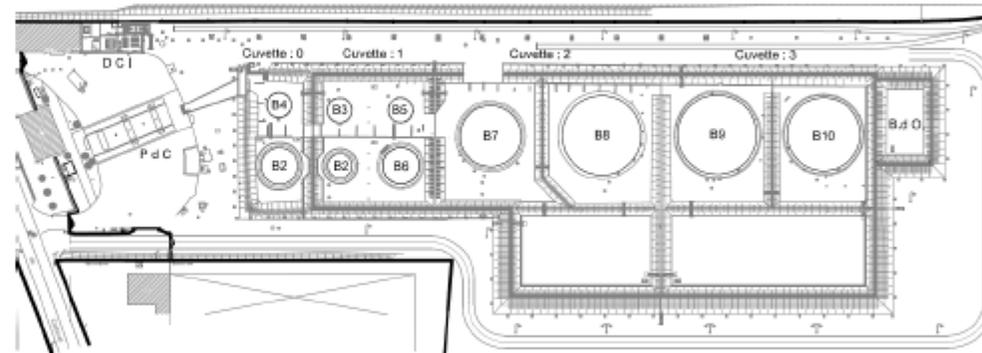
### 2 employés :

- 1 chef de dépôt et 1 adjoint

### Site SEVESO II seuil haut

### Stockages :

- Exploitation d'une capacité globale de 35 000 m<sup>3</sup> répartie sur les 8 bacs



### Réceptions :

- Approvisionnement par SNCF, avec des rames de 1600 m<sup>3</sup> sur un embranchement particulier

### Chargements :

- 3 postes de chargements dômes, en GO, GNR, Fioul et Carburacteur en source.



Trafic de 48 000 m<sup>3</sup> en 2015  
Baisse de l'activité Fioul Domestique  
Augmentation de l'activité carburacteur  
32 000 m<sup>3</sup> en 2014 et 25000m<sup>3</sup> en 2015

**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**

Présentation CSS du 18/11/2015

Vue aérienne :



**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**

Présentation CSS du 18/11/2015

Vue aérienne :



**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**

Présentation CSS du 18/11/2015

### Formations 2014/2015 :

Pour 2014

Chef dépôt :

- Recyclage formation ATEX
- Directives SEVESO 3

Adjoint :

- Formation ATEX
- Formation habilitation non électricien (ASFO)
- Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail (ASFO)
- Observateur des pratiques sur un autre dépôt (STOCKBREST)

Pour 2015

Chef dépôt :

- Recyclage SST
- Visites de routine

Adjoint :

- RCD1 (GESIP)
- Visites de routine



Société Pétrolière de Dépôts

## Systeme de Gestion de la Sécurité

### **POI / PPI :**

POI définitif mis à jour en mai 2013 et remis à la DREAL et au SDIS  
Une nouvelle révision du POI sera remis prochainement au 1<sup>er</sup> trimestre 2016

Exercices incendie avec le SDIS effectués les :

- 8 novembre 2014
- prévu avant fin d'année 2015

Exercice PPI effectué le 11 décembre 2013  
(déroulement sous le contrôle de la Préfecture de Mont de Marsan)

---

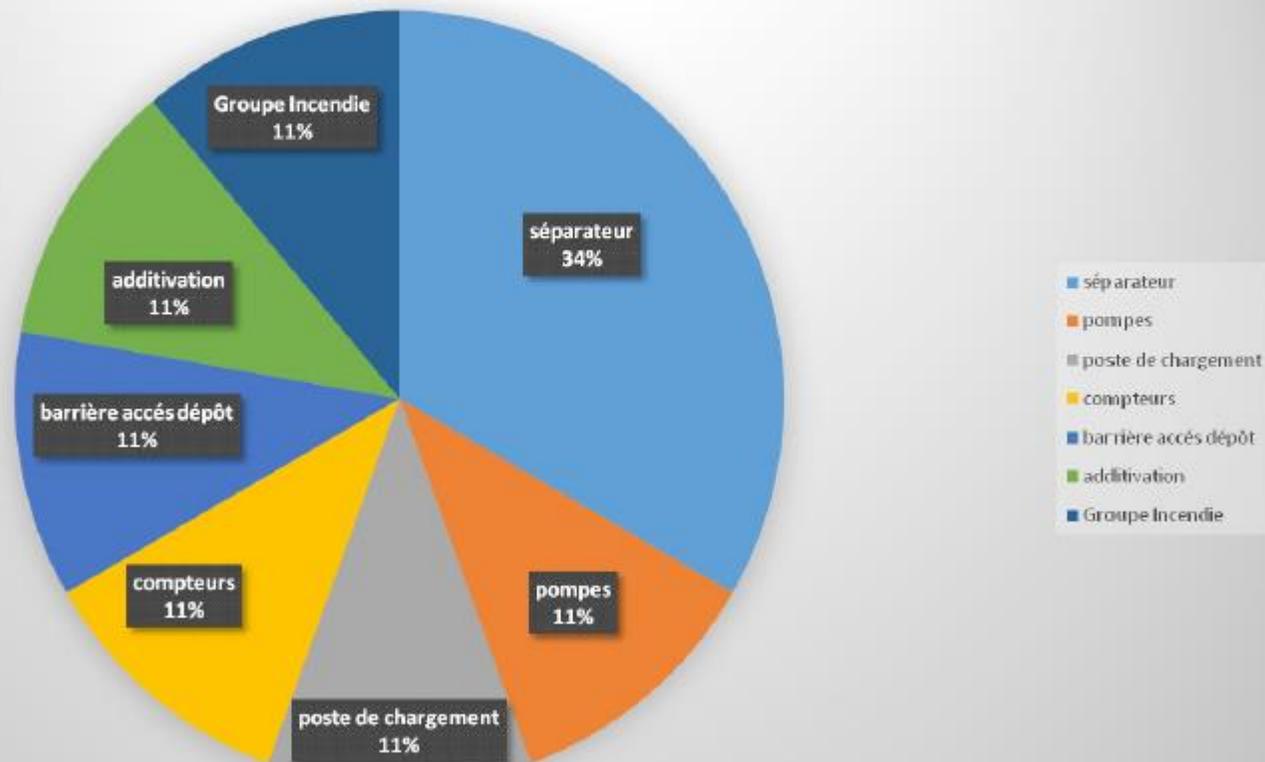
**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**

Présentation CSS du 18/11/2015

10



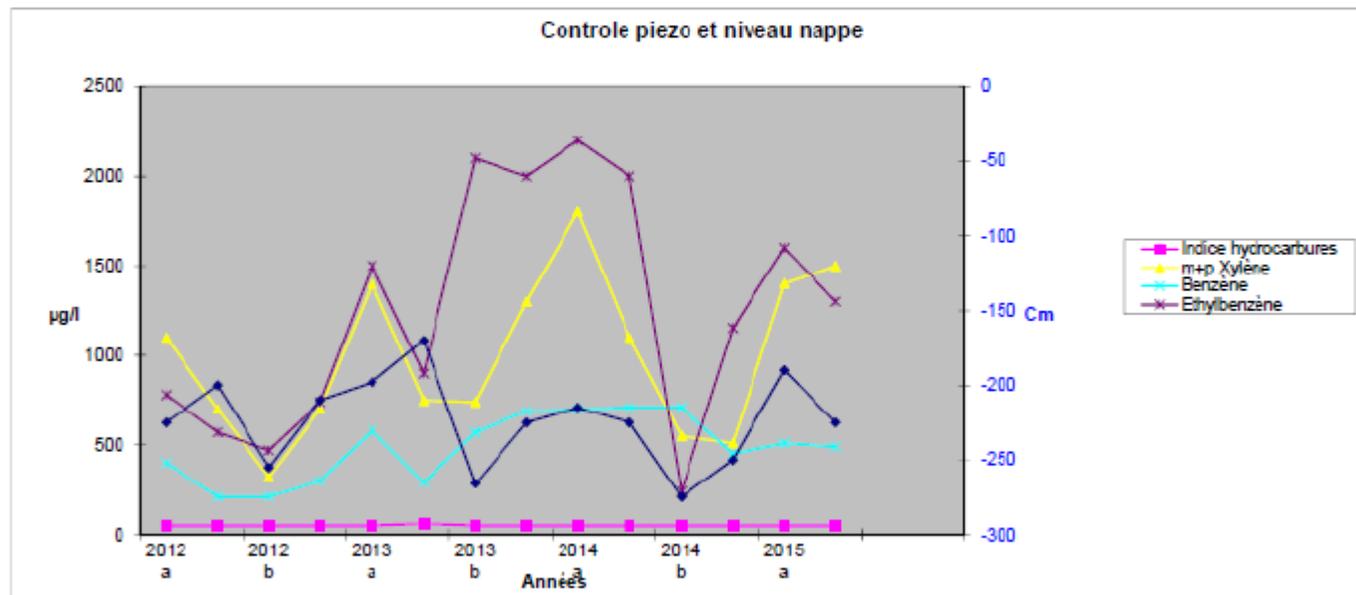
## REPARTITION DES EVENEMENTS SUR 2015



### DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN

Présentation CSS du 18/11/2015

## Suivi des piézomètres



**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**

Présentation CSS du 18/11/2014

12

### Suivi des rejets

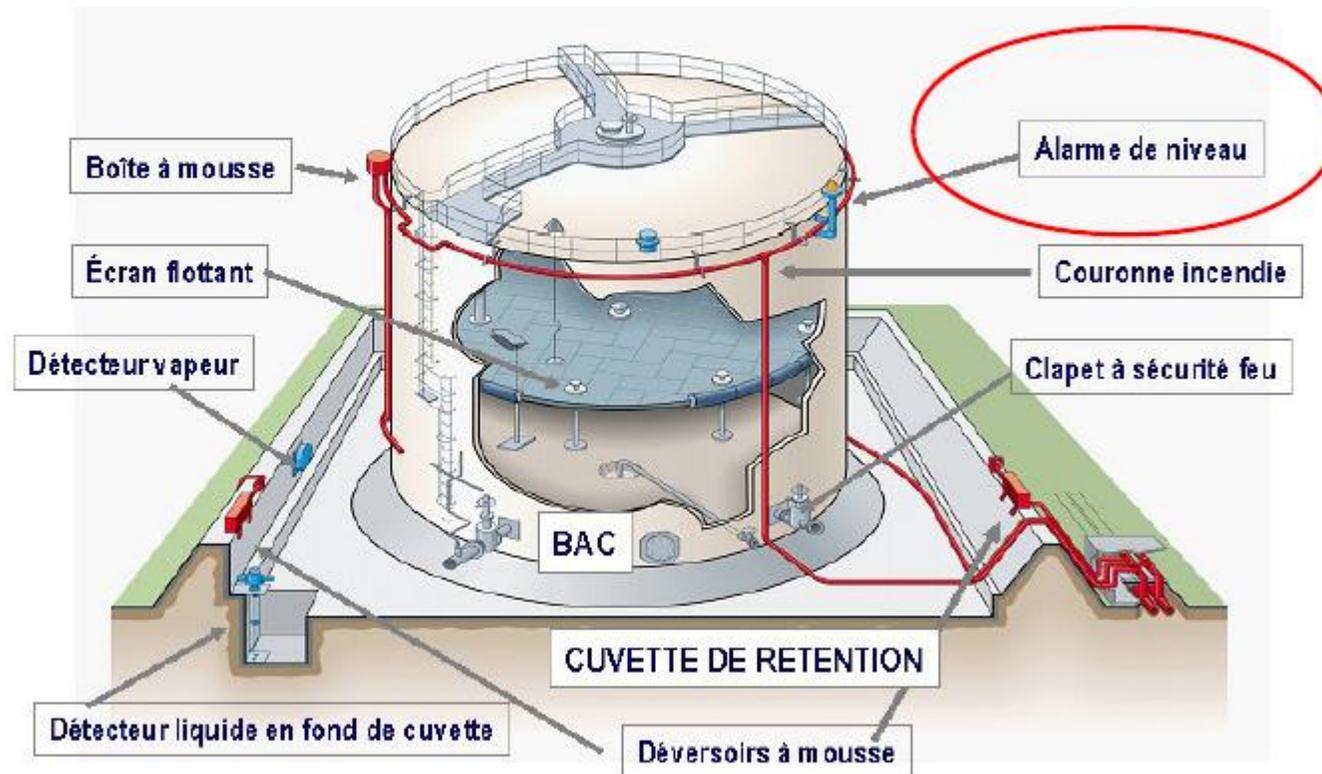
#### Séparateur sortie dépôt

DATE	PH	MES	DCO	Azote Kjeldhal	Hydrocarbures totaux	Unités	Valeurs limites de rejets	
26/03/2013	7,6	7,9	<30	<1	0,270	mg/l	MEST	30 mg/l
10/06/2013	7,25	9,6	83	1,3	0,360	mg/l	DCO	50 mg/l
26/08/2013	7,7	12	37	1,1	0,058	mg/l	Hydrocarbures	15 mg/l
17/12/2013	8	12	44	2,1	0,860	mg/l	Azote Kjeldahl	40 mg/l
18/03/2014	7,45	8,3	41	1,6	0,085	mg/l	PH	entre 5,5 et 8,5
24/06/2014	7,9	4,6	53	<1	0,540	mg/l		
15/09/2014	7,5	8,3	81	7,4	0,850	mg/l		
15/12/2014	7,6	17	140	6,1	9,400	mg/l		
12/03/2015	8	5,3	<30	<1	0,720	mg/l		
03/06/2015	8,2	79	<30	<1	0,270	mg/l		
10/09/2015	7,4	7,5	63	1,1	0,93	mg/l		

SPD demande le critère DCO à 125 mg/l comme les sites pétroliers et autres sites industriels

## • Etude réglementaire - MMRI

Mise en place MMRI = Niveau haut des réservoirs 7, 8, 9, et 10



**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**

Présentation CSS du 18/11/2015

## • Travaux – maintenance DCI

Test et entretien des couronnes



**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**

Présentation CSS du 18/11/2015

15

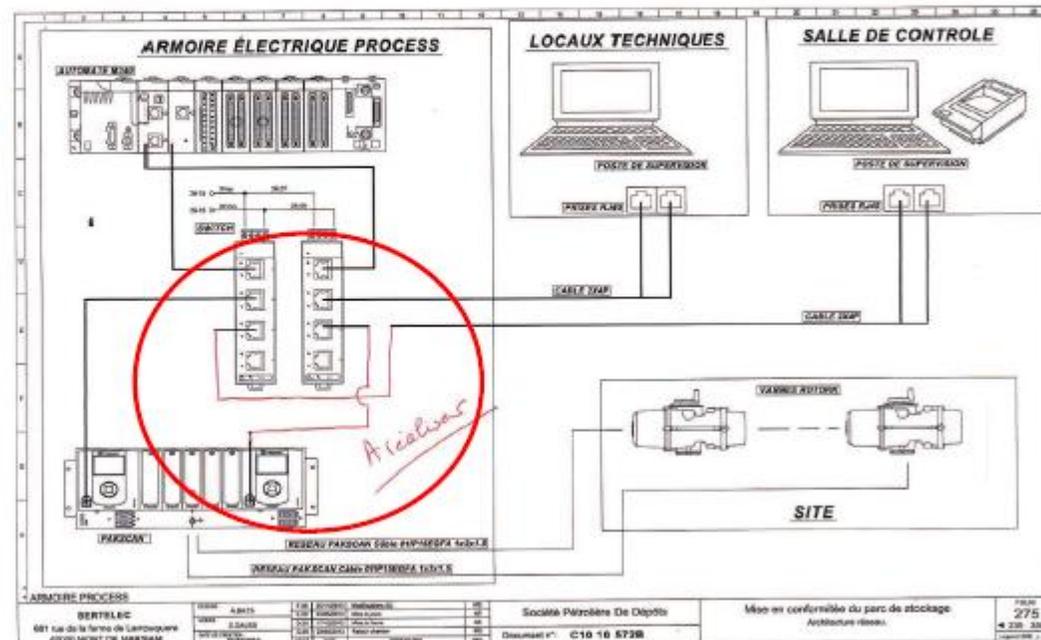
## • Travaux - fiabilisation des systèmes

Fiabilisation des systèmes :

- pas de marche du système si défaillant
- redondance
- 10 mesures techniques

Exemple de redondance

⇒



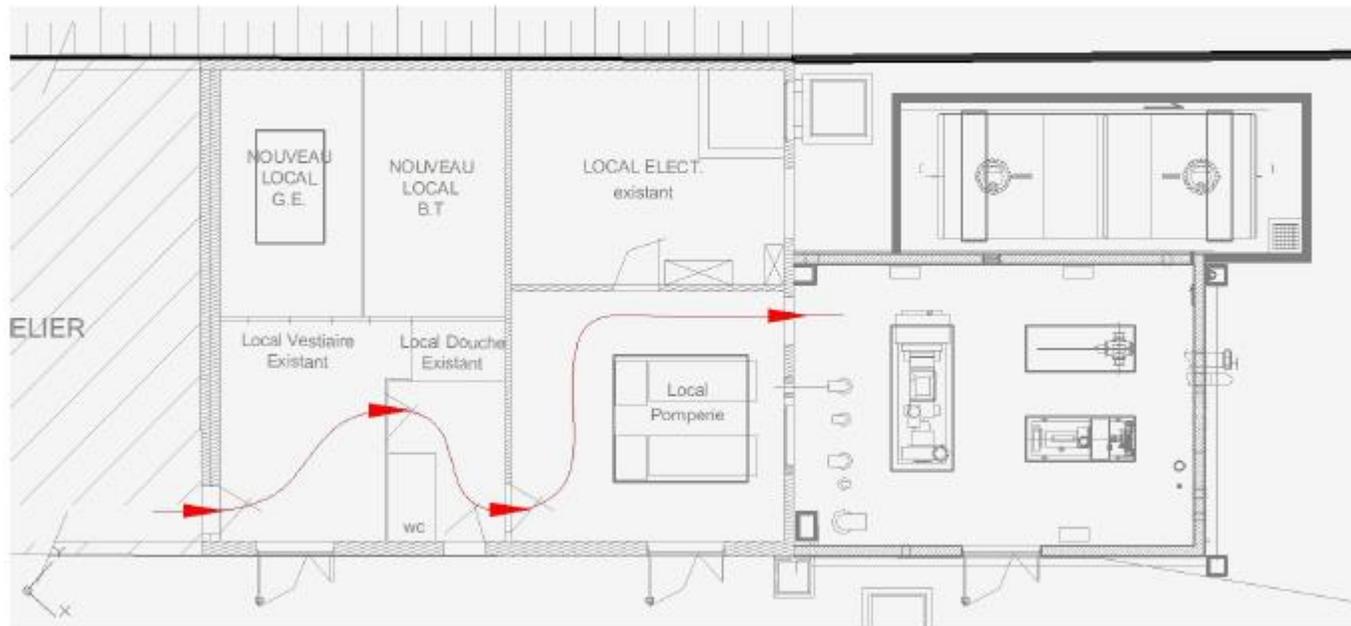
DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN

Présentation CSS du 18/11/2015

16

## • Travaux – portes locaux techniques

Portes de liaison entre les locaux techniques



**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**

Présentation CSS du 18/11/2015

17

## • Travaux – rénovation des bureaux

Rénovation des bureaux :



**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**

Présentation CSS du 18/11/2015

18

## • Suivi des réservoirs

Contrôle du réservoir n°8 :

- Contrôle des soudures internes et externes de la liaison robe /fond
- Contrôle de l'épaisseur de toutes les viroles
- Contrôle de l'inclinaison du réservoir et de son assise
- Contrôle des épaisseurs des tôles de fond
- Contrôle des soudures du fond

## • Contrats d'entretien

Contrats existants pour :

- les bras et système de comptage au chargement
- les pompes de chargement et déchargement
- les groupes DCI
- les extincteurs
- les clapets de sécurité pied de bac
- les capteurs de niveau sur réservoir
- les détecteurs en cuvette

Ainsi que :

- le groupe électrogène
- l'onduleur
- l'automate DCI
- les capteur de fumées
- le détecteur foudre

## • Dépenses 2015

### Travaux neufs

- bureau et divers

Valeur 20 k€

### Frais d'entretien et de contrôle

- clôture - accès - circulation
- contrôles métallurgiques et électriques
- bras de chargement et métrologie
- peinture / métallerie
- voie ferrée

### Remplacement de matériels

- exploitation
- sécurité

Total 135 k€

---

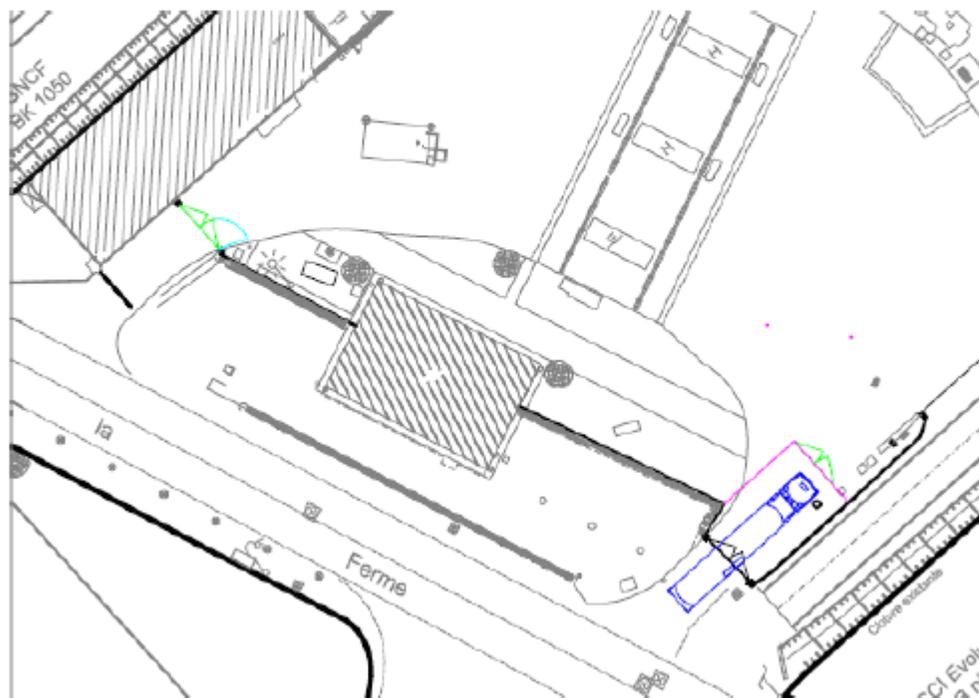
**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**

Présentation CSS du 18/11/2015

21

## • Travaux en cours 2015/2016

Double portails motorisés en entrée et en sortie



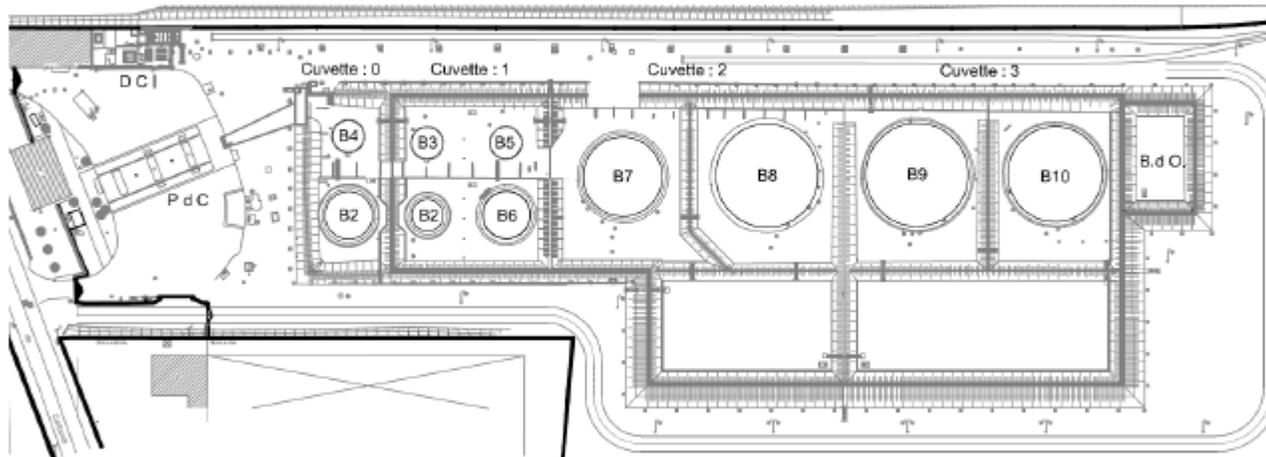
**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**

Présentation CSS du 18/11/2015

22

## • Evolution future 2016

Affectation du réservoir 8 au kérosène en complément des bacs 5, 6 et 7



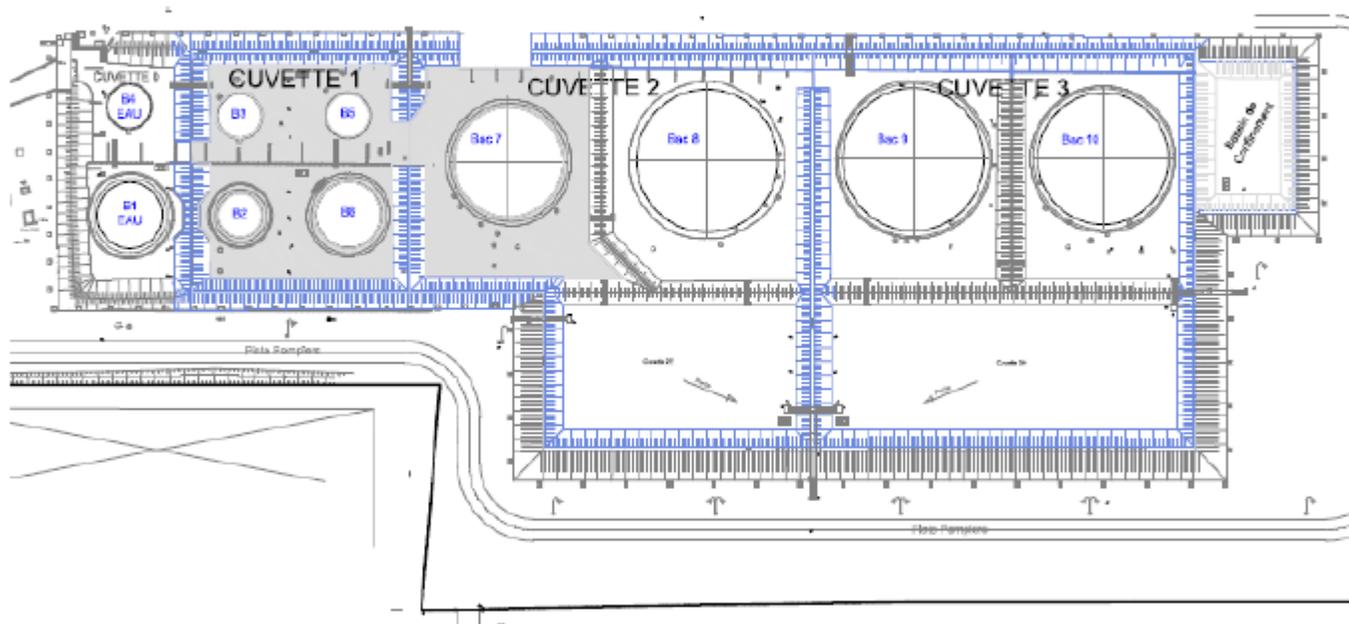
**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**

Présentation CSS du 18/11/2015

23

- Travaux prévus pour 2016

Etanchéité en fond de cuvette 1 et voisinage bac 7



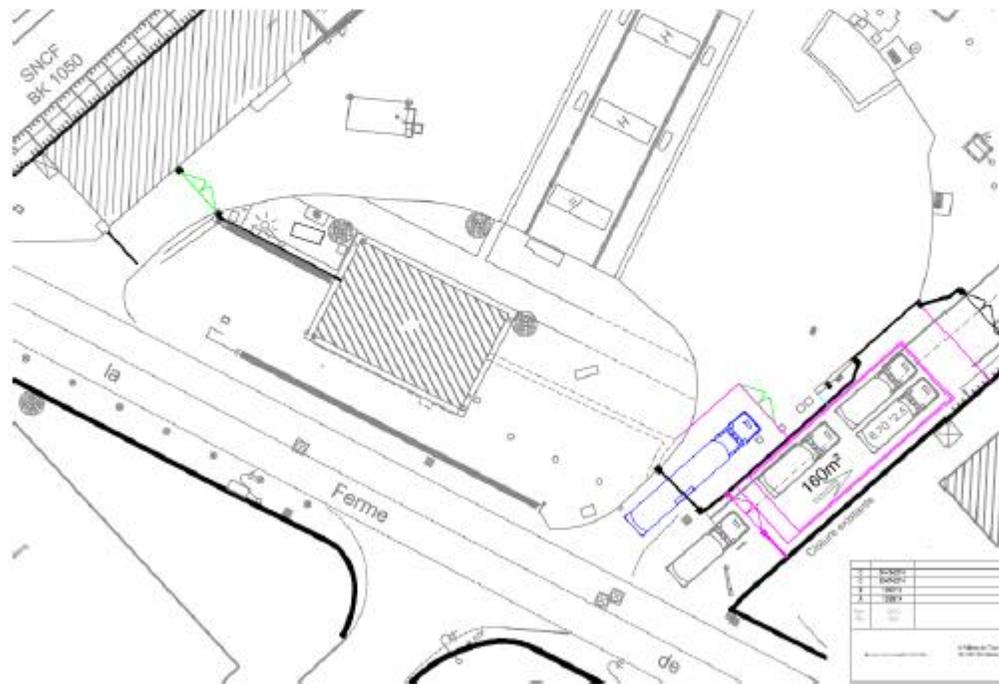
**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**

Présentation CSS du 18/11/2015

24

## • Travaux à confirmer en 2016

### Parking dédié aux camions ALVEA



### DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN

Présentation CSS du 18/11/2015

25

## • Dépenses 2016

### Réservoirs

- décennal et adaptation bac 8 au Kérosène Valeur 250 k€

---

### Fond de cuvette

- traitement cuv1 et voisinage bac 7 Valeur 70 k€

---

### Aménagements

- double portails motorisés Valeur 22 k€

- Parking camion ALVEA Valeur 30 k€

---

**DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN**

Présentation CSS du 18/11/2015

26